DISCOURS

PRONONCÉS

A L'ASSEMBLÉE DE NOTABLES,

Du Vendredi 25 Mai 1787.

Cahier
folio
FRC
9752

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie de Philippe-Denys Pierres,
Premier Imprimeur Ordinaire du Roi,
à l'Hôtel des Menus-Plaisirs de Sa Majesté.

M. DCC. LXXXVII.

THE [illegible] LIBRARY

DISCOURS

DU ROI.

MESSIEURS, En vous appellant autour de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisis capables de me dire la vérité, comme ma volonté étoit de l'entendre.

J'ai été content du zèle & de l'application que vous avez porté à l'examen des différens objets que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je vous ai annoncé des abus qu'il étoit important de réformer ; vous me les avez dévoilé sans déguisement ; vous m'avez en même-tems indiqué les remedes que vous avez jugé les plus capables pour y remédier.

Aucun ne me coûtera pour établir l'ordre & le maintenir : il falloit pour y parvenir mettre de niveau la Recette & la Dépense. C'est ce que vous avez préparé, en constatant vous-même le déficit ; en recevant de ma part l'assurance de retranchemens & de bonifications considérables ; en reconnois-

ſant la néceſſité des impoſitions que les circonſtances me contraignent à exiger de mes ſujets.

J'ai au moins la conſolation de penſer que la forme de ces impoſitions en allégera le poids, & que les changemens utiles, qui ſeront la ſuite de cette Aſſemblée, les rendront moins ſenſibles. Le vœu le plus preſſant de mon cœur ſera toujours celui qui tendra au ſoulagement & au bonheur de mes peuples.

Vous allez voir, Meſſieurs, dans l'expoſé qui va vous être fait de ce que j'ai réſolu, les égards que je me propoſe d'avoir pour vos avis.

DISCOURS DE M. DE LAMOIGNON,

Garde des Sceaux de France.

MESSIEURS,

LES travaux que vous terminez aujourd'hui feront une époque mémorable du règne de Sa Majesté. Nos descendans les compteront avec reconnoissance parmi les titres de gloire qui doivent honorer le Roi & sa Nation.

Les augustes Prédécesseurs de Sa Majesté avoient fréquemment appellé auprès du Trône les représentans ou l'élite de leur Empire, pour concerter des loix, remédier aux abus, pacifier des troubles, prévenir des orages, & pour faire rendre à leur autorité tutélaire la liberté d'assurer le bonheur des peuples.

On avoit vu trop souvent avec douleur dans ces conseils nationaux les précieux momens consacrés à de si importantes délibérations, se perdre en vaines disputes ou en projets chimériques. Les grands corps de l'État ne s'assembloient presque jamais que pour se diviser.

Une triste expérience sembloit avoir condamné ces orageuses Assemblées à une plus longue désuétude, depuis plus d'un siècle & demi que l'autorité royale s'est inébranlablement affermie.

Le Roi a observé dans sa sagesse les changemens qu'ont

amené parmi nous le progrès des lumières, les relations de la société & l'habitude de l'obéissance.

Tout étoit calme au-dedans & au-dehors de son Royaume; quand Sa Majesté frappée dans le silence de ses Conseils d'une foule d'abus qui appelloient de prompts & puissans remedes, a conçu le projet d'interroger des Membres distingués des divers ordres de son État, & de leur confier le plus douloureux secret de son cœur, en mettant sous leurs yeux le tableau de ses finances.

Sa Majesté vous a choisis, Messieurs, sur la foi de la renommée qui ne trompe jamais les Rois, pour concourir au rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'administration.

Vous avez dignement répondu à ses espérances.

Vos délibérations ont constamment attesté l'union des cœurs & l'unité des principes; & la gloire de ce concert unanime commencera, Messieurs, à cette Assemblée dans les annales de la Monarchie.

Admis à la noble fonction d'éclairer votre Souverain sur les plus grands objets de la prospérité publique, vous avez trouvé toutes les avenues du Trône ouvertes à la vérité.

Vous avez pesé avec un respect religieux dans vos conférences les facultés du peuple, mais vous avez cédé à la nécessité qui est la premiere loi; & en balançant les besoins de l'État avec ses moyens, cette Assemblée a présenté à l'Univers le spec-

tacle touchant d'une généreuſe émulation de ſacrifices entre le Roi & la Nation.

Tout vous a été révélé ſans déguiſement : le myſtère ne convient qu'à la méfiance ou à la foibleſſe.

L'incertitude auroit aggravé le mal, en livrant aux inquiétudes de l'imagination des beſoins qui ſemblent diminuer, dès qu'ils ſont rigoureuſement déterminés par la préciſion du calcul.

On a découvert ſous vos yeux le tableau des revenus & des charges de l'État ; & pour la réduction des dépenſes, comme pour l'accroiſſement & la durée des tributs, le concours des différens *Bureaux* de l'Aſſemblée a formé le réſultat ſolemnel de l'opinion publique.

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que vous avez été le conſeil de votre Roi, & que vous avez préparé & facilité la révolution la plus deſirable, ſans autre autorité que celle de la confiance, qui eſt la premiere de toutes les puiſſances dans le gouvernement des États.

La Nation, fidele à ſon ancien caractere de loyauté, n'a fait entendre aux pieds du Trône que les nobles conſeils de l'honneur & de cet amour héréditaire pour ſes Rois, qui eſt le patriotiſme des Français.

Vous avez cherché le remede d'un déſordre dont la ſoudaine révélation vous a affligé ſans vous abattre ; & vous l'avez trouvé, comme le Roi l'avoit prévu, dans l'économie, les retranchemens, les bonifications, & dans une augmentation limitée des tributs.

En exécutant des réformes ſi dignes de ſon cœur, le Roi va être glorieuſement ſeconde par ſon auguſte Famille.

La Reine, dont la bonté recherche avec tant d'ardeur les moyens de contribuer à la félicité publique, s'eſt empreſſée d'ordonner qu'on lui préſentât le tableau de tout le bien & de tous les ſacrifices qu'Elle peut faire.

Les auguſtes Frères de Sa Majeſté, qui viennent de donner de ſi grands exemples de zèle & de patriotiſme, préparent au tréſor public tous les ſoulagemens qu'il peut attendre des réductions dans leurs Maiſons, & de leur amour pour les peuples.

Tout ſera donc réparé, Meſſieurs, ſans ſecouſſe, ſans bouleverſement des fortunes, ſans altération dans les principes du Gouvernement, & ſans aucune de ces infidélités dont le nom ne doit jamais être proféré devant le Monarque de la France.

L'Univers entier doit reſpecter une Nation qui offre à ſon Souverain de ſi prodigieuſes reſſources ; & le crédit public devient plus ſolide aujourd'hui que jamais, puiſque tous les plans propoſés dans cette Aſſemblée ont eu pour baſe uniforme la religieuſe fidélité du Roi à remplir ſes engagemens.

Pour atteindre à un but ſi digne de ſa ſollicitude, le cœur du Roi a été profondément affecté de la néceſſité d'établir de nouveaux impôts ; mais des ſacrifices dont Sa Majeſté abrégera fidélement la durée, n'épuiſeront pas un Royaume qui poſsède tant de ſources fécondes de richeſſe, la fertilité du ſol,

l'induſtrie des habitans & les vertus perſonnelles de ſon Souverain.

La réforme arrêtée ou projettée de pluſieurs abus, & le bien permanent que préparent de nouvelles loix concertées avec vous, Meſſieurs, vont concourir avec ſuccès au ſoulagement actuel des peuples.

La Corvée eſt proſcrite; la Gabelle eſt jugée, les entraves qui gênoient le commerce intérieur & extérieur ſeront détruites; & l'Agriculture encouragée par l'exportation libre des grains, deviendra de jour en jour plus floriſſante.

Les nouvelles charges des peuples finiront avec les beſoins qui les font naître.

Le Roi a ſolemnellement promis que le déſordre ne reparoîtroit plus dans ſes finances; & Sa Majeſté va prendre les meſures les plus efficaces pour remplir cet engagement ſacré dont vous êtes les dépoſitaires.

Une nouvelle forme dans l'adminiſtration, ſollicitée depuis long-tems par le vœu public, & récemment recommandée par les eſſais les plus heureux, a reçu la ſanction du Roi, & va régénérer tout ſon royaume.

L'autorité ſuprême de Sa Majeſté accordera aux Adminiſtrations Provinciales les facultés dont elles ont beſoin pour aſſurer la félicité publique. Les principes de la conſtitution françaiſe ſeront reſpectés dans la formation de ces Aſſemblées, & la Nation ne s'expoſera jamais à perdre un ſi grand bienfait de ſon

Souverain, puiſqu'elle ne peut le conſerver qu'en s'en montrant toujours digne.

L'évidence du bien y réunira tous les eſprits. L'Adminiſtration de l'Etat ſe rapprochera de plus en plus du gouvernement & de la vigilance d'une famille particulière; & une répartition plus équitable, que l'intérêt perſonnel, ſurveillera ſans ceſſe, allégera le fardeau des impoſitions.

Pour rendre à jamais durables dans ſon Royaume les utiles réſultats de vos travaux, le Roi va imprimer à tous ſes bienfaits le ſceau des loix.

Sa Majeſté déſire que le même eſprit qui vous anime, Meſſieurs, ſe répande dans les Aſſemblées qu'Elle daigne honorer de ſa confiance; & Elle eſpère qu'après avoir montré ſous ſes yeux un amour ſi éclairé du bien public, vous en développerez le germe dans toutes ſes Provinces.

DISCOURS DE M. DE BRIENNE,

Archevêque de Toulouſe, Chef du Conſeil Royal des Finances.

MESSIEURS,

LE Roi m'a ordonné de remettre en peu de mots ſous vos yeux, le réſultat de vos délibérations, & le précis des réſolutions que Sa Majeſté a formées en conſéquence. L'Aſſemblée y verra le bien auquel elle a concouru, & celui que le Roi prépare : elle y remarquera ſur-tout la ſatisfaction & la confiance de Sa Majeſté, juſte récompenſe de votre zèle pour ſon ſervice, & le bien de l'Etat.

Les troubles & les diſſentions, ſuite ordinaire des guerres civiles, & que le règne glorieux de Henri IV n'avoit pu entièrement éteindre, avoient obligé Louis XIII à ramener à ſon Conſeil, l'adminiſtration directe des moindres détails. Tout alors dut être ſoumis immédiatement à l'autorité, pour qu'elle pût reprendre ſes droits, & elle dut avoir d'autant plus d'action, qu'elle avoit eu moins d'influence. Le Roi n'a pas cru qu'un régime dicté par les circonſtances, dût ſubſiſter lorſque ces circonſtances n'exiſtoient plus. Il a ſenti que plus l'autorité avoit de force, plus elle pouvoit avoir de confiance, & que ce ne ſeroit pas l'affoiblir, mais l'éclairer & même la rendre plus

ctive ; que de remettre à des assemblées provinciales ; une partie de l'administration.

Sa Majesté s'est en conséquence déterminée à en établir dans toutes les provinces de son Royaume où il n'y auroit pas d'États particuliers, & Elle a cru devoir vous consuler sur la formation & la composition de ces assemblées.

Sa Majesté a vu avec satisfaction, & les peuples verront avec reconnoissance, qu'aucun sentiment, aucun préjugé personnel, n'ont influé dans vos délibérations. Vous avez pensé que la nation étoit une, & que tous les ordres, tous les corps, toutes les associations particulieres dont elle étoit composée, ne pouvoit avoir d'autres intérêts que les siens. Vous avez, en conséquence, abjuré toute distinction, lorsqu'il seroit question de contribuer aux charges publiques, la liberté civile, étendue à tous les Etats, n'admet plus ces taxes particulieres, vestiges malheureux de la servitude dont elles ont été la compensation. Le gouvernement mieux ordonné, rejette en conséquence toutes ces exemptions pécuniaires qui ont été la suite de ces taxes, & il n'est plus permis de penser que celui qui recueille moins doive payer davantage.

Unis & assimilés par une antique association, les deux premiers Ordres en ont resserré les liens sans jalousie ni rivalité; & lorsqu'ils ont reclamé des formes & des privilèges, l'opinion des députés des villes qui s'est jointe à leurs instances, a bien fait voir que l'amour du bien public avoit seul dicté leurs réclamations.

Le Roi est bien éloigné, Messieurs, de vouloir donner

atteinte à ces formes & à ces privilèges. Il fait qu'il y a dans une Monarchie des distinctions qu'il est important de conserver ; que l'égalité absolue ne convient qu'aux Etats purement républicains ou despotiques ; qu'une égale contribution ne suppose pas la confusion des rangs & des conditions ; que les formes anciennes sont la sauve-garde de la constitution, & que leur ombre même doit être ménagée, lorsqu'elles sont obligées de céder à l'utilité générale.

C'est d'après ces principes que seront établies les Assemblées Provinciales. Les deux premiers Ordres y auront la présidence & la préséance dont ils ont toujours joui dans les Assemblées Nationales ; & cette prérogative ne peut leur être précieuse qu'autant qu'elle tourne à l'avantage des peuples. Ce n'est pas une vaine égalité démentie à chaque instant par des besoins toujours renaissants, que le peuple a intérêt de réclamer ; c'est du secours & de l'appui que sa foiblesse invoque ; & c'est dans le Clergé & la Noblesse qu'il peut & doit les trouver. Ces tems malheureux, pendant lesquels les Nobles étoient les fléaux des campagnes, n'existent plus. Leur présence en éloigne l'oppression & la misère ; & dès qu'une fois il est convenu que la contribution doit être égale & également répartie, l'élévation des Grands n'est plus qu'un moyen de défendre le foible, de soulager ses peines, & d'assurer l'accès de ses réclamations.

Puisqu'un seul & même intérêt doit animer les trois Ordres ; on pourroit croire que chacun devroit avoir un égal nombre de représentans. Les deux premiers ont préféré d'être confondus & réunis ; & par-là le Tiers-Etat, assuré de réunir

à lui seul autant de voix que le Clergé & la Noblesse ensemble, ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier n'en égare les suffrages. Il est juste d'ailleurs que cette portion des sujets de Sa Majesté, si nombreuse, si intéressante, & si digne de sa protection, reçoive au moins, par le nombre des voix, une compensation de l'influence que donnent nécessairement la richesse, les dignités & la naissance.

En suivant les mêmes vues, le Roi ordonnera que les suffrages ne soient pas recueillis par ordre, mais par tête. La pluralité des opinions des Ordres ne représente pas toujours cette pluralité réelle, qui seule exprime véritablement le vœu d'une Assemblée.

Excepté la premiere convocation, personne ne sera partie des Assemblées Provinciales qu'il n'ait été élu; & si Sa Majesté se réserve d'approuver le choix qui aura été fait du Président, ce choix ne pourra jamais tomber que sur un Membre de l'Assemblée, & qui en aura réuni les suffrages.

La forme des élections, celle des assemblées subordonnées à l'assemblée générale, tout ce qui concerne les unes & les autres, sera déterminé d'après ces premieres bases, & aussi d'après les circonstances locales auxquelles Sa Majesté se propose d'avoir égard. L'uniformité des principes n'entraîne pas toujours l'uniformité des moyens, & le Roi ne regardera pas comme indignes de son attention, les ménagemens que peuvent exiger des coutumes & des usages auxquels il est possible que les peuples de certaines Provinces attachent leur bonheur.

L'activité des Assemblées Provinciales sera déterminée de

maniere qu'elle puiſſe procurer tous les avantages pour leſquels elles ſont établies. Le Roi eſt bien perſuadé que des Aſſemblées qui lui devront leur exiſtence, en ſentiront aſſez le prix, pour ne pas s'expoſer à la perdre en abuſant de ſa confiance ; & le pouvoir néceſſaire pour l'exécution ſe concilie facilement avec l'intervention indiſpenſable de l'autorité, & la ſurveillance de ceux qui ſont chargés de ſes ordres.

Le Roi commencera par ſuivre à cet égard, les réglemens dont l'expérience a confirmé la ſageſſe dans les Provinces de Guyenne & de Berri. Si quelques articles de ces réglements ont beſoin d'être modifiés, Sa Majeſté recevra les Mémoires qui lui ſeront envoyés par les Aſſemblées Provinciales. Elle ne négligera rien pour porter à ſa perfection ce grand & important établiſſement, qui immortaliſera ſon règne, par les biens ſans nombre qu'il doit produire.

Un des grands objets qui ſeront confiés aux Adminiſtrations Provinciales, eſt la confection des chemins, & peut-être l'exiſtence de ces Adminiſtrations étoit-elle néceſſaire pour aſſurer l'abolition de la Corvée en nature. Tout le monde étoit frappé depuis long-tems de la rigueur & de l'injuſtice de cet impôt terrible, dont la durée parmi nous, fera l'étonnement des ſiècles ſuivants. Mais l'impoſition en argent avoit auſſi ſes abus & ſes inconvénients ; on pouvoit craindre ſon intervention : on diſoit que dans des temps malheureux, elle pourroit ſubſiſter, & la Corvée en nature être rétablie. La confiance manquoit, & ſans elle, le bien même ne peut s'opérer. L'établiſſement des Aſſemblées Provinciales diſſipera ces inquiétudes ; les travaux publics ne ſeront plus arroſés des larmes du

pauvre & du malheureux ; les fonds deſtinés à ces travaux ne pourront être employés à d'autres uſages, & chaque propriétaire contribuera, ſans regret, à des ouvrages délibérés & dirigés par ceux qu'il aura choiſis lui-même pour ſes repréſentants.

La Loi qui détruira la Corvée ſera encore un de ces bienfaits ſignalés qui illuſtreront le règne de Sa Majeſté ; elle répandra la joie dans les campagnes, en même-tems que la libre exportation des grains, animera l'agriculture, & entretiendra l'abondance. Les criſes qui affligent quelquefois les Etats deviennent preſque toujours l'époque d'heureuſes révolutions. L'horreur des guerres civiles a donné naiſſance à ces belles ordonnances qui ſont encore parmi nous la règle des jugements. Du ſein d'un déſordre paſſager, naîtront des inſtitutions utiles qui en répareront le malheur & le feront oublier.

Un de ces changements importants ſera le reculement des Traites à l'extrême frontiere. Des barrieres innombrables ſéparoient les provinces du même Royaume, & les rendoient étrangères les unes aux autres ; le Roi en conſommera la deſtruction, tentée, méditée depuis plus de trente ans, & qu'il lui étoit réſervé d'opérer.

Si les intérêts particuliers de quelques provinces peuvent demander des délais, ſi les rapports des Traites avec la perception de la Gabelle, peuvent faire croire que les unes ne peuvent être auſſi utilement changées, tant que l'autre ſubſiſtera, le Roi trouvera dans la liaiſon même de ces deux objets, une raiſon de plus de s'en occuper ſans interruption. Il avoit ſongé à adoucir le régime de la Gabelle ; vous avez penſé ;

penſé ; Meſſieurs ; qu'un impôt vicieux en lui-même, ne pouvoit être amélioré : la nation n'oubliera pas que cette grande pensée eſt due au Prince auguſte qui, en l'abſence de Sa Majeſté, a préſidé cette Aſſemblée ; elle n'oubliera pas l'ardeur généreuſe avec laquelle ſon auguſte Frere l'a ſuivie & protégée : fideles à leur impulſion, vous avez fait naître dans le cœur du Roi l'eſpérance d'effacer juſqu'au nom du plus fâcheux des impôts ; & quoique l'expreſſion de la ſatisfaction paroiſſe convenir mieux à la Majeſté Royale, que celle de la reconnoiſſance, Sa Majeſté me permet de vous dire qu'Elle a vivement reſſenti la délibération de l'Aſſemblée à ce ſujet ; c'eſt la ſervir de la manière la plus chère à ſon cœur, que de lui montrer qu'un grand bien n'eſt pas impoſſible.

Le Roi vous a auſſi conſultés ſur le régime de ſes Forêts & de ſes Domaines. Vous avez fait, ſur les Mémoires qui vous ont été communiqués pluſieurs obſervations qui produiront d'utiles améliorations.

Mais ce n'étoit pas aſſez, Meſſieurs, d'avoir ainſi concouru, par vos avis, à l'exécution des grands projets que Sa Majeſté méditoit pour le bonheur de ſes Peuples ; une tâche plus pénible & plus douloureuſe, vous reſtoit à remplir, & vous avez ſçu, en vous y livrant, concilier tout ce que vous deviez au Roi & au Peuple ; leurs intérêts ſont en effet les mêmes, & le moment le plus terrible pour un Etat, ſeroit celui où ils ſeroient ſéparés ou contraires.

Un déficit énorme vous avoit été annoncé dès la premiere ſéance de cette Aſſemblée. Vous avez ſenti que puiſque la plaie

de l'Etat étoit connue, il falloit la ſonder dans ſa profondeur ; que le plus grand malheur pour une Nation puiſſante, étoit de n'être pas éclairée ſur l'étendue des maux auxquels elle avoit à remédier, & que ſi la circonſtance devoit la porter à des efforts extraordinaires, il falloit au moins s'aſſurer à quel point ces efforts devoient s'étendre ou s'arrêter.

Le Roi a approuvé votre zèle ; il vous a communiqué tous les états qui étoient entre ſes mains, & après un examen pénible, vous avez conſtaté, autant qu'il étoit en votre pouvoir, le déficit dont il falloit établir la réalité. Quelques Bureaux l'ont porté entre cent trente & cent quarante millions ; quelques-uns l'ont porté encore plus haut ; le terme moyen qui réſulte de leurs recherches, peut être fixé à cent quarante millions ; triſte, mais importante vérité dont la connoiſſance eſt due à votre zèle. Le plus grand ſervice que vous ayez pu rendre à l'Etat, a été d'avoir preſqu'entièrement diſſipé le nuage qui empêchoit de connoître au juſte la ſituation des finances.

On ne peut ſans doute, Meſſieurs, s'empêcher d'être frappé d'un déficit ſi conſidérable ; mais qu'on ne croie pas qu'il eſt impoſſible de le faire diſparoître. Une grande Nation peut éprouver de grandes ſecouſſes ; mais elle ne ſuccombe jamais, & dès que le mal eſt connu, la néceſſité du remède aſſure ſon efficacité.

Pluſieurs dépenſes qui forment ce déficit, ſont occaſionnées par des rembourſemens à époques fixes, qui paſſent cinquante millions. Ces rembourſemens peuvent être opérés par des emprunts ſucceſſifs, qui reculeront un peu la libération ; mais pas aſſez pour nuire au crédit public ; & celui-ci bien ménagé ;

empêchera que ces emprunts ne ſoient une nouvelle charge pour l'Etat.

Si dans une grande fortune particulière il y a toujours des reſſources, comment n'y en auroit-il pas à eſpérer dans celles d'un grand Royaume? La principale eſt l'ordre & l'économie; vous avez indiqué à Sa Majeſté des retranchemens & des bonifications; Elle vous avoit prévenus en vous faiſant connoître pluſieurs économies qu'Elle avoit ordonnées; & depuis, Elle vous a aſſuré qu'Elle les porteroit au moins à quarante millions; & vous ne devez pas être étonnés, ſi elles n'ont pas encore été réaliſées; les abus qui s'introduiſent inſenſiblement, ne peuvent auſſi en un moment être réformés. Une dépenſe inutile peut être attachée à un ſervice néceſſaire auquel il faut ſuffire à moins de frais; ce ſeroit une eſpèce de déſordre que de remédier au déſordre même, avec précipitation. Déja la Reine a recherché Elle-même, & fait rechercher encore tous les retranchemens dont ſa Maiſon eſt ſuſceptible; déja les Princes, Frères du Roi, ſe propoſent de remettre au Tréſor-Royal, une partie des ſommes qu'ils en reçoivent; déja le Roi a ordonné à ſes Miniſtres, & à tous les Ordonnateurs, de préparer toutes les économies que chaque partie peut ſupporter. La Bouche, la Vénerie, les Écuries, les Poſtes, les Haras, les Dons, les Graces, le plus grand comme le plus foible des départemens, tout ſubira l'examen que les circonſtances rendent néceſſaires; chaque eſpèce de dépenſe recevra ſa réduction, chaque eſpèce de recette la bonification qui lui eſt propre. La volonté de Sa Majeſté vous eſt connue; Elle ne vous a pas demandé de ſuppléer à ces quarante millions, qui doivent être produits par les bonifications qu'Elle ſe propoſe. L'année ne ſe paſſera pas ſans qu'elles

ſoient exécutées ou évidemment préparées, & ce court délai ne ſervira qu'à aſſurer le ſuccès & la durée des meſures que Sa Majeſté aura préparées.

Ces emprunts & ces bonifications réduiront le déficit à cinquante millions, & encore faut-il compter dans ces cinquante millions, quinze à ſeize millions de dépenſes qui auront un terme, & qui par-là, ne demandent que pour un tems les moyens d'y ſatisfaire.

Ces cinquante millions ne pourront être ſans doute comblés ſans de nouveaux impôts; Sa Majeſté ne l'a vu & ne l'a annoncé qu'avec douleur. Vous avez partagé ſa peine & héſité vous-mêmes ſur le choix des impôts. Le Roi péſera vos obſervations; il ſe décidera pour l'impoſition la moins onéreuſe, pour celle qui établira le plus l'égalité ſi déſirable entre les contribuables, pour celle qui portera le moins ſur le commerce & l'induſtrie; enfin pour celles dont les frais & la perception ſeront moins ſenſibles; s'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'affranchir ſes peuples d'une charge nouvelle, il eſt dans ſon cœur d'en adoucir le poids & d'en abréger la durée.

Cette intention de Sa Majeſté eſt clairement exprimée par les précautions qu'Elle a annoncées aux Bureaux, & qu'Elle ſe propoſe de prendre pour que le déficit actuel ne ſe reproduiſe jamais.

En conſéquence de ces précautions, Sa Majeſté ſe propoſe de faire publier, dès la fin de cette année, (& Elle eſpere qu'Elle en aura la poſſibilité) un état exact de la recette & de la dépenſe, & ſi la néceſſité évidente d'une aug-

mentation de revenu exige, dès le moment, que les impoſitions ſoient accrues, Sa Majeſté ne les portera au taux jugé juſqu'à ce moment néceſſaire, que lorſque cet état, fait avec préciſion & exactitude, ne laiſſera aucun doute ſur le produit des premiers impôts qui auront été établis, ſur le réſultat des retranchemens & bonifications annoncés, enfin ſur le déficit qui pourroit reſter encore après que toutes ces bonifications auront été portées au moins à quarante millions.

Cet état de recette & de dépenſe ſera diſcuté & arrêté dans un Conſeil de finance, dont Sa Majeſté fera connoître dans peu la compoſition. Elle ſent l'inſuffiſance de celui qui exiſte, & ſur-tout des fonctions qui lui ſont attribuées. C'eſt dans un Conſeil de finance qu'Elle veut que les emprunts, les impôts, toutes les grandes opérations ſoient concertés; c'eſt dans un Conſeil de finance qu'Elle entend que ſoit faite & vérifiée tous les ans la diſtribution des revenus publics entre les Départemens, c'eſt par ce Conſeil & la publicité de ſes réſultats, que Sa Majeſté ſe garantira des ſurpriſes & des erreurs. Louis XIV en avoit conçu la néceſſité, le Roi ne tardera pas à faire revivre & perfectionner cette eſſentielle inſtitution.

Ajoutez à ces deux grandes précautions la publication annuelle du montant de la dette publique & des fonds qui lui ſeront affectés; ajoutez la réduction & la publication des dons, des graces & des penſions; ajoutez l'engagement d'affecter à chaque emprunt un fonds qui lui ſerve de gage; ajoutez le rapprochement de la comptabilité & la réduction des acquis de comptant, aux ſeules dépenſes pour leſquelles ils ſont ab-

ſolument néceſſaires, & vous verrez, Meſſieurs, découler de ces principes d'ordre inaltérables, la réformation des principaux abus, pour la ſuppreſſion deſquels Sa Majeſté vous a appellés. Il en exiſtera ſans doute encore ; & comment ſuppoſer qu'ils pourront être totalement détruits dans une grande Monarchie ? mais au moins ceux qui ſeront connus, ne ſeront pas négligés ; ceux qui ſeront inévitables, ne ſeront pas protégés ; ceux qui ſauront, pour un tems, ſe ſouſtraire à la réforme, n'échapperont pas au deſir de la procurer. Ce deſir conſtant dans Sa Majeſté les fera peut-être s'évanouir d'eux-mêmes. « Les règles les plus auſtères, diſoit un grand Miniſtre à une aſſemblée de Notables, ſont & ſemblent douces aux eſprits les plus déréglés, quand elles n'ont en effet comme en apparence, autre but que le bien public & le ſoutien de l'Etat. Nul n'oſera ſe plaindre, ajoutoit-il, quand on ne fera aucune choſe qui n'ait cette fin, & quand le Roi même, qui, en tel cas, eſt au-deſſus des règles, voudra ſervir d'exemple ».

Telles ſont, Meſſieurs, les aſſurances que vous allez reporter à vos Concitoyens ; & ſi quelques-uns vous demandoient avec inquiétude ce qu'a donc produit cette longue & célèbre Aſſemblée ? Vous leur direz avec confiance, que la Nation y a reçu de ſon Souverain une nouvelle vie & une nouvelle exiſtence dans les Aſſemblées provinciales ; que l'égalité de la contribution, la ſuppreſſion de la Corvée en nature, la liberté du Commerce des Grains y ont été établies par le vœu national ; que les Traites, les Gabelles, pluſieurs droits onéreux ſeront détruits ou conſidérablement adoucis : vous leur direz que la dette publique eſt ſolidement aſſurée, que la ba-

lance ſera poſée entre la recette & la dépenſe, que celle-ci ſera inceſſamment diminuée, que l'autre ſera proportionnée aux beſoins réels : vous leur ajouterez qu'il leur en coûtera des ſacrifices ; mais que ces ſacrifices ſeront ménagés avec ſoin, qu'ils porteront principalement ſur les plus aiſés, qu'ils ne dureront qu'autant que la néceſſité d'y avoir recours ſubſiſtera : vous leur direz enfin que ces eſpérances vous ont été données par le Roi même, & que vous en avez pour gage les précautions qu'il a priſes, & qu'il vous a communiquées.

Ce que vous direz à vos Concitoyens, les Nations étrangères ſe le diront à elles-mêmes. Juſqu'à préſent elles n'ont connu la France que par des apperçus & des conjectures ; maintenant elles peuvent juger de l'immenſité de ſes reſſources. La criſe actuelle deviendra l'époque d'une nouvelle ſplendeur, & ſi les vues du Roi ſont fidélement remplies, je ne crains pas de dire que la ſituation du Royaume ſera plus aſſurée & plus impoſante qu'elle ne l'a jamais été. Il eſt encore poſſible de porter au plus haut point le bonheur au-dedans, & la conſidération au dehors. Il ne faut que de l'ordre dans un grand Royaume, & il n'eſt rien que les Peuples ne doivent attendre des intentions paternelles de Sa Majeſté.

DISCOURS DE MONSIEUR,

FRERE DU ROI.

SIRE,

L'HONNEUR que j'ai d'être le premier des Gentilshommes que Votre Majeſté a convoqués à cette Aſſemblée, m'eſt bien précieux en ce moment, puiſqu'il me procurer l'avantage d'être leur organe auprès de Vous. Conſultés par Votre Majeſté ſur les affaires les plus importantes de l'Etat, nous nous ſommes acquittés du devoir qu'Elle nous avoit impoſé, avec ce zèle, cette franchiſe & cette loyauté qui furent dans tous les temps les caractères diſtinctifs de la Nobleſſe Françaiſe. Votre Majeſté a daigné nous dire qu'Elle étoit ſatisfaite de nos travaux; c'eſt la récompenſe la plus flatteuſe que nous en puſſions eſpérer. Il ne nous reſte plus qu'à ſupplier Votre Majeſté d'accueillir avec bonté les aſſurances de notre reſpect, de notre amour & de notre reconnoiſſance pour la confiance dont Elle a bien voulu nous honorer.

DISCOURS DE M. DILLON,

Archevêque de Narbonne.

SIRE,

LE Clergé de votre Royaume a toujours tenu à honneur & à gloire d'être un des premiers anneaux de la chaîne nationale.

Nous disions à Votre Majesté, lors de notre dernière assemblée, (& c'est le langage que nous ont transmis les Pontifes vénérables, qui ont perpétué d'âge en âge la célébrité de l'Église gallicane), que la qualité de Ministres des autels ajoutoit encore aux devoirs que nous impose celle de Sujets & de Citoyens : ces dispositions ne se démentiront jamais, & chacun de nous s'est empressé de déclarer dans cette auguste assemblée, combien nous étions éloignés de toute prétention, qui pût aggraver le fardeau des contributions publiques. Penser autrement, eut été manquer à l'esprit de la religion, dont nous sommes les Ministres. Il n'existera jamais aucune nuance dans l'ordre social, sur laquelle la religion ne répande l'impression de sa grandeur, de son utilité & de sa bienfaisance.

Nous avons reclamé la conservation de nos formes; elles tiennent à la constitution de la Monarchie, elles reposent, ainsi que toutes les propriétés sous la garde des loix & sous la protection spéciale de Votre Majesté.

Nous reſpectons ; nous chériſſons les liens qui nous ſont communs avec tous les ſujets qui vivent ſous vos loix, & aux leçons de zèle, de patriotiſme, de dévouement à votre Perſonne ſacrée, que notre Miniſtère nous preſcrit de donner à nos concitoyens, nous ajouterons toujours la plus puiſſante de toutes, celle de l'exemple.

Daigne le Dieu, qui veille à la conſervation de cet Empire ; écarter les obſtacles qui pourroient s'oppoſer à la prompte exécution des plans d'ordre, de juſtice & d'économie, que votre ſageſſe a formés !

Puiſſe le concours des forces & des volontés particulières hâter le rapprochement de l'époque heureuſe, où le développement & l'action de tous les reſſorts de cette puiſſante Monarchie, doivent lui faire goûter le bonheur qu'Elle a droit de ſe promettre de la tendre affection d'un Roi pour ſon Peuple & de l'amour inépuiſable d'un Peuple pour ſon Roi.

DISCOURS DE M. D'ALIGRE,

Premier Préſident du Parlement de Paris.

SIRE,

LE zèle ſeul a dicté les ſentimens que vous nous avez permis de dépoſer aux pieds de Votre Trône au commencement de cette Aſſemblée mémorable. Permettez que le même intérêt pour la gloire de votre régne & pour le bonheur de vos Sujets nous dicte encore à la fin de ces Séances les expreſſions de l'amour & du reſpect dont vos peuples ſont pénétrés pour Votre Majeſté.

Les Notables animés par une émulation patriotique ont tous concouru avec une égale activité à vous propoſer les moyens qu'ils ont jugé les plus utiles pour ſeconder les vues de Votre Majeſté ; ils ont vu avec effroi la profondeur du mal.

Une adminiſtration prudente & meſurée doit aujourd'hui raſſurer la Nation contre les ſuites fâcheuſes, dont votre Parlement avoit prévu plus d'une fois les conſéquences.

Les promeſſes que Votre Majeſté a bien voulu faire, & dont la publicité eſt annoncée dans tout le Royaume, vont conſoler vos peuples, & leur faire entrevoir l'avenir le plus heureux. Les différents plans propoſés à Votre Majeſté, méritent la délibération la plus réfléchie. Le tems qu'Elle veut prendre pour faire connoître ſes volontés, ne peut que ranimer & affermir la confiance publique.

Il ſeroit indiſcret à nous, Sire, dans ce moment, d'oſer indiquer les objets qui pourroient de préférence mériter votre choix. C'eſt à votre prudence qu'il appartient de déterminer vos ſages réſolutions. Le ſilence le plus reſpectueux, eſt dans ce moment notre ſeul partage; daignez, Sire, en ſuivant les mouvements de votre cœur, & de votre amour pour vos Sujets, maintenir l'ordre que vous allez établir dans vos finances, & recevoir les humbles hommages que nous dictent la tendreſſe, l'amour & le reſpect dont toute la Nation eſt pénétrée pour Votre Majeſté.

DISCOURS DE M. DE NICOLAY,

Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris.

SIRE,

LA Chambre des Comptes s'unit par ma voix aux ſentiments de cette auguſte Aſſemblée. Elle vouloit faire entendre l'accent de ſa douleur, mais elle ranime ſes eſpérances, en voyant Votre Majeſté s'éclairer ſur les beſoins de ſes peuples, & laiſſer approcher la vérité du Trône. Diſſimuler nos malheurs, ce ſeroit affoiblir la gloire de les réparer. Votre Majeſté vient de meſurer l'abîme, ſon cœur en a frémi, ſon courage & notre amour vont bientôt en combler la profondeur.

Les Puiſſances rivales de la France, l'Europe entiere ont été inſtruites de nos déſaſtres; hâtons-nous de leur annoncer que Votre Majeſté va les faire oublier; hâtons-nous de leur montrer ce que peut l'exemple du Monarque ſur une Nation libre & généreuſe.

Vous gouvernez, Sire, les mœurs publiques, ces abus deſtructeurs qui précipitoient l'Etat ſur le penchant de ſa ruine, aujourd'hui dévoilés & déjà flétris par l'opinion, ne ſoutiendront point vos regards; votre ſageſſe les fera diſparoître, comme les ombres de la nuit ſe diſſipent à la clarté du jour.

Les loix ſont la ſauve-garde des Empires; la France repoſe auſſi à l'ombre de ſa légiſlation: mais il eſt un genre de ſtabilité qui lui eſt propre & qui fait ſon bonheur; c'eſt l'amour réciproque du Souverain & des peuples.

Premier Potentat de l'univers, vos ſujets, Sire, ſe glorifient de vous dire, comme autrefois, Pline à cet Empereur, les délices du genre humain & le modèle de nos Rois: *la Nation ne peut être heureuſe ſans vous; vous ne pouvez l'être ſans elle.*

Les Notables rendus à leurs concitoyens, enorgueillis de leur Maître, après avoir plaidé les intérêts de votre gloire en plaidant pour la patrie aux pieds du Trône, auront encore des conſolations à offrir en annonçant des ſacrifices.

Ils diront que l'immuable probité a gravé en caracteres ineffaçables dans le cœur de Votre Majeſté, l'obligation des réformes & la volonté de les effectuer. Ils garantiront à vos ſujets que les nouveaux ſubſides, dont l'accablante néceſſité vous déchire, n'auront que la durée des beſoins.

Ils préſenteront l'émulation du bien public, embraſſant tous les cœurs, & votre Royale Famille s'empreſſant à donner les premiers exemples du patriotiſme.

Ils diront que notre Souveraine, ſi digne de régner ſur les Français, vient de ſe montrer tout ce que devoit être l'auguſte Compagne du Roi, & la Mere du Dauphin.

Ils annonceront les jours déſirés de l'économie, le rétabliſſement de l'ordre, l'égale diſtribution des charges publi-

ques, toutes les sources de la prospérité seront rétablies & mieux dirigées ; & la Nation attendrie verra dans cette régénération l'aurore du regne le plus heureux de la Monarchie.

Puisse l'assemblée des Notables, Sire, devenir l'époque de votre bonheur & de votre gloire ; puisse l'amour pour nos Souverains, ce sentiment précieux qui nous distingue autant des autres Nations, que votre Race s'élève au-dessus des Rois de l'univers, s'accroître & s'étendre encore ; puissent rester à jamais gravées au fond de nos cœurs ces paroles d'un auteur célèbre :

« *Je rends graces au ciel de m'avoir fait naître dans un siécle* » *& sous le gouvernement où je vis, & de ce qu'il a voulu que* » *j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.* »

Que ces expressions touchantes passent de bouche en bouche, qu'elles deviennent un cantique national, & qu'elles soient comme la prophétie du regne de Votre Majesté.

DISCOURS DE M. DE BARENTIN,

Premier Préſident de la ~~Chambre~~ Cour des Aydes de Paris.

SIRE,

CETTE Aſſemblée fera à jamais époque dans les Annales de la Monarchie.

Une heureuſe harmonie a, dès le premier inſtant, uni tous ſes membres: une noble franchiſe, & l'expreſſion de la vérité ont accompagné toutes leurs délibérations. Un reſpect profond, un amour ſans bornes, un intérêt vif & ſincere à la gloire de Votre Majeſté ſuffiſoient pour animer & ſoutenir leur courage.

L'exécution des réformes que Votre Majeſté diſpoſe, & les ſoulagements qu'elle promet ſucceſſivement à un peuple qui l'adore, & qu'elle chérit, préparent à la Nation des jours plus fortunés.

Ils atteſteront à la poſtérité que Votre Majeſté s'occupe ſans ceſſe du bonheur de ſes ſujets. Ils apprendront à l'univers entier quelles ſont les reſſources d'un grand Empire.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE LA FARE,

Elu Général du Clergé des Etats de Bourgogne.

SIRE,

QU'IL ſoit auſſi permis aux Pays d'États de votre Royaume d'exprimer à Votre Majeſté les ſentimens d'amour & de fidélité dont ils ſont pénétrés; la plus belle de leurs prérogatives eſt de porter librement aux pieds du trône les tributs que reclament les beſoins de l'État. Pleins de confiance dans la parole ſacrée de Votre Majeſté & dans celle des Rois, vos auguſtes prédéceſſeurs, les Députés des Pays d'États vont porter à leurs concitoyens l'aſſurance que les priviléges des corps & des provinces, ces reſtes antiques & précieux des formes & de la conſtitution nationale, ſeront religieuſement conſervés & maintenus; ils leur retraceront les plans de bienfaiſance, d'ordre & d'économie que Votre Majeſté a conçus; & tous enſemble réuniront leurs vœux pour la gloire de leur Monarque, & pour la plus grande proſpérité de ce Royaume.

DISCOURS DE M. ANGRAN D'ALLERAY,

Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris.

SIRE,

LE reſpect me feroit une loi de me tenir dans le ſilence, s'il m'étoit poſſible de renoncer au glorieux avantage de joindre un nouvel hommage aux juſtes acclamations de l'auguſte Aſſemblée, à laquelle Votre Majeſté a daigné m'appeller.

Je m'abſtiendrai de parler des matières importantes dont les Bureaux ſe ſont occupés : il me ſuffit d'obſerver qu'elles y ont été traitées dans l'eſprit & par les principes des Loix. Mais ſeul de ma claſſe, j'oſe croire qu'il m'eſt permis, que je dois même lui déférer le témoignage des tranſports d'admiration, de reconnoiſſance, de fidélité, d'amour & de zèle, non-ſeulement de la Compagnie à laquelle il lui a plu de m'attacher, mais également de toutes les Juriſdictions auxquelles Votre Majeſté a confié le premier degré de l'adminiſtration de ſa juſtice.

DISCOURS DE M. LE PELETIÉR,

Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

SIRE,

Il eſt heureux, il eſt honorable pour moi d'être aujourd'hui dans cette Aſſemblée auguſte, l'organe & l'interprète de votre bonne Ville de Paris, dont le patrimoine le plus cher a toujours été le bonheur de ſes Maîtres. Votre bonne Ville de Paris, Sire, ne peut aujourd'hui que répéter les vœux de tous les Ordres, de toutes les Villes de votre Royaume. Leur dévouement, leurs ſentimens ſont égaux. Votre Majeſté eût été l'exemple & le modèle du meilleur de nos Rois, ſi notre deſtinée toujours heureuſe ne l'avoit réſervée à notre propre bonheur. Tous vos ſujets, Sire, vous ſont également chers. Quelle conſolation pour vos provinces en apprenant les ſacrifices perſonnels que daigne faire Votre Majeſté & tout ce qui l'environne, en y ajoutant les propres paroles de Votre Majeſté, que ce ſont ceux qui coûtent le moins à ſon cœur, en voyant enfin que Votre Majeſté deſtine & conſacre ces mêmes ſacrifices à la partie la plus indigente & peut-être, juſqu'à vous, Sire, la plus oubliée de vos Sujets.

Depuis votre avénement au Trône, Sire, vos regards paternels ſe ſont toujours portés ſur cette claſſe ſi intéreſſante qui vivifie l'Etat, le nourrit par ſes travaux, le régénére par de

nouveaux sujets qui apprennent en naissant à aimer leurs Maîtres, à les bénir avec leurs peres, à vivre & à mourir pour leurs Rois.

Je dois à la Province, dont il avoit plu à Votre Majesté de me confier l'administration, ce tribut aussi pur que vrai des sentimens qui ne s'y éteindront jamais, des bienfaits que Votre Majesté m'avoit ordonné en la quittant d'y répandre, pour réparer les désastres qu'elle venoit d'éprouver. Cette classe d'hommes, Sire, est le trésor, la première richesse, la seule richesse inépuisable d'un grand Empire. Dans cette bonne & excellente Nation l'amour des Maîtres est un héritage qui se transmet d'âge en âge.

Votre Majesté a joui dans sa Province de Normandie du ravissement, des acclamations de son peuple, du plus grand bonheur d'un bon Roi, celui d'être aimé. Combien doublera l'impatience de vos sujets, de ceux auxquels il reste à ajouter à la même faveur dont Votre Majesté toujours juste ne les privera pas, le tribut de leur reconnoissance. Il ne nous reste plus, SIRE, qu'à les mettre & les laisser sous la sauve-garde des bontés paternelles de Votre Majesté.

Puissent nos neveux, SIRE, jouir long-tems du bonheur de vivre sous les loix de Votre Majesté. Daignez réaliser les espérances que vous donnez à vos peuples que vous aimez & qui vous aiment. Le seul, le vrai bonheur d'un grand Roi est dans la félicité publique, & la félicité de vos Peuples peut seule faire la prospérité, la gloire & le bonheur de votre règne.

FIN DES DISCOURS.